



Code Postal : 46500

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf et le 10 avril à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DELLAC Patrick, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15 Présents : 9 Votants : 10

Sont présents : M. DELLAC Patrick - M. DUBARRY Eric - M. BAYNAT Régis - Mme LAURENSOU Martine - Mme DELSAHUT Marie-France - M. DESPEYROUX Rémi – Mme CROS Corinne – M. DELPON Cyril – Mme PRIEUR Sylvie

Absents excusés : Mme SOUILLÉ Sylvie – M. PRADAYROL Patrick - M. GUGLIELMETTI Michel (*pouvoir donné à M. Patrick DELLAC*) – Mme ELMA Séverine – M. DAVID Eric – Mme FLORET Virginie.

Date de la convocation : le 04 avril 2019 - Secrétaire de séance : M. Éric DUBARRY

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2019

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du jeudi 14 mars 2019.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET COMMUNE

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par M. POIRIER Pascal, Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET SPIC ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Après s'être fait présenter le budget primitif – SPIC ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE de l'exercice 2018, les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par M. POIRIER Pascal, Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET COMMUNE

L'exercice 2018 du budget de la Commune étant clos, est soumis à l'approbation du Conseil municipal le Compte administratif 2018, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET COMMUNE	COMPTE ADMINISTRATIF 2018				
	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur reporté	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	324 973,18 €	243 424,79 €	81 548,43 €	+ 171 335,62 €	+ 252 884,01 €
Section d'investissement	110 858,45 €	188 321,78 €	- 77 463,33 €	+ 33 119,00 €	- 44 344,33 €

Compte tenu des reports 2018, la section de fonctionnement présente un **solde excédentaire** de **252 884,01 €**.

Compte tenu des reports 2018, la section d'investissement présente un **solde déficitaire** de **44 344,33 €**.

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal approuve le compte administratif de la Commune.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET SPIC / ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

L'exercice 2018 du budget énergie photovoltaïque étant clos, est soumis à l'approbation du Conseil municipal le Compte administratif 2018, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE	COMPTE ADMINISTRATIF 2018				
	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur reporté	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	2 863,44 €	1 694,94 €	1 168,50 €	+ 1 421,79 €	+ 2 590,29 €
Section d'investissement	1 281,69 €	2 424,25 €	- 1 142,56 €	+ 3 167,95 €	+ 2 025,39 €

Compte tenu des reports 2018, la section de fonctionnement présente un **solde excédentaire** de **2 590,29 €**.

Compte tenu des reports 2018, la section d'investissement présente un **solde excédentaire** de **2 025,39 €**.

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal approuve le compte administratif du budget SPIC – Énergie Photovoltaïque.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 – BUDGET COMMUNE

BUDGET COMMUNE	COMPTE ADMINISTRATIF 2018				
	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur reporté	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	324 973,18 €	243 424,79 €	81 548,43 €	+ 171 335,62 €	+ 252 884,01 €
Section d'investissement	110 858,45 €	188 321,78 €	- 77 463,33 €	+ 33 119,00 €	- 44 344,33 €
RESTES À RÉALISER	131 093 €	181 568 €	- 50 475 €		- 50 475 €
BESOIN DE FINANCEMENT					94 819,33 €

Considérant le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'AFFECTER** la somme de **94 819,33** au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé.
- **D'AFFECTER** la somme de **158 064,68** au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 – BUDGET SPIC – ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

BUDGET ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE	COMPTE ADMINISTRATIF 2018				
	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur reporté	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	2 863,44 €	1 694,94 €	1 168,50 €	+ 1 421,79 €	+ 2 590,29 €
Section d'investissement	1 281,69 €	2 424,25 €	- 1 142,56 €	+ 3 167,95 €	+ 2 025,39 €
RESTES À RÉALISER					0 €
BESOIN DE FINANCEMENT					0 €

Considérant le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide **D'AFFECTER** la somme de **2 590,29 €** au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET COMMUNE

Après affectation des résultats de 2018, le Budget Primitif 2019, proposé au vote du Conseil municipal, s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement : **475 231,41 €**
- Section d'investissement : **388 568,00 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal décide **D'ADOPTER** le Budget Primitif de la Commune 2019.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET SPIC – ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Le Budget Primitif 2019, proposé au vote du Conseil municipal, s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement : **3 307,08 €**
- Section d'investissement : **5 390,29 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal décide **D'ADOPTER** le Budget Primitif – Energie Photovoltaïque 2019.

L'ordre du jour étant épuisé.

La séance est levée à 20h00.

Le Maire

Patrick DELLAC